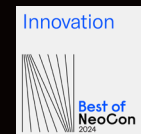
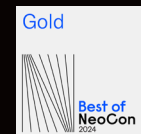




TOCCO COLLECTION



MADE
IN ITALY

Designed by RainlightSTUDIO with Kay Sargent,
Cognitive and Sensory Wellbeing Design Consultant



Comment pouvons-nous créer un milieu de travail plus inclusif?

Tous les aspects de l'espace, comme la couleur, la lumière, la matérialité, la texture, tous des éléments du champ de vision et stimuli sensoriels, doivent être conçus avec un objectif et une intention.

pba a collaboré avec RainlightSTUDIO et Kay Sargent pour approfondir notre compréhension de la stimulation sensorielle dans l'environnement construit et les effets sur les personnes qui occupent l'espace, en particulier les personnes neurodiverses. Notre objectif est d'offrir aux designers une gamme complète de quincaillerie pour portes, béquilles et poignées, en donnant ainsi la possibilité de choisir la couleur et la texture afin de créer un espace le plus inclusif possible pour tous les utilisateurs.

“Pour permettre à tous les employés de prospérer, la conception des bureaux doit demeurer fluide et adaptable. Les employeurs peuvent améliorer le bien-être et la productivité des employés en offrant un large éventail de choix, pour permettre à tous de choisir continuellement le meilleur espace pour leurs besoins individuels.” Kay Sargent, Consultante en design de bien-être cognitif et sensoriel.

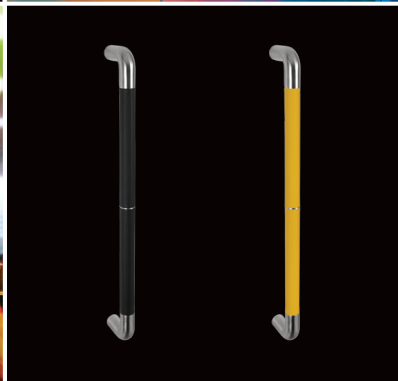
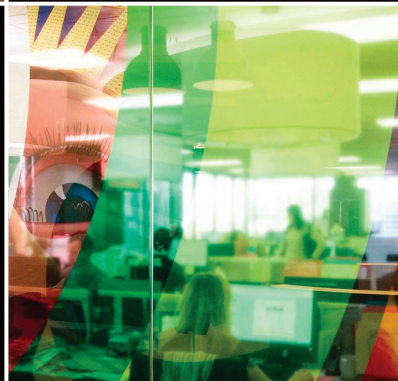
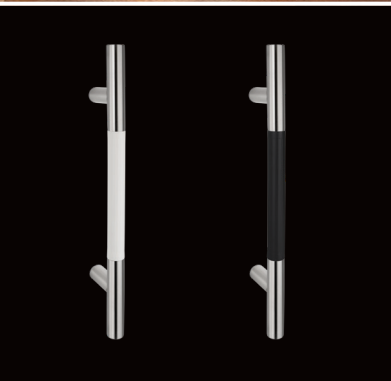
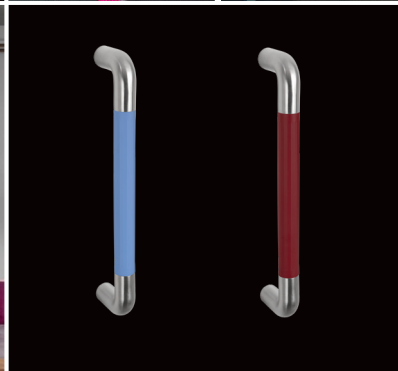
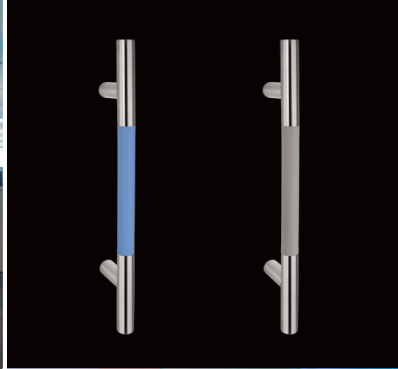
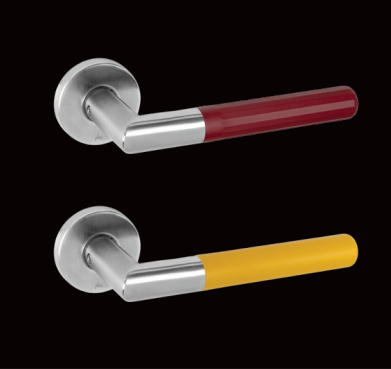


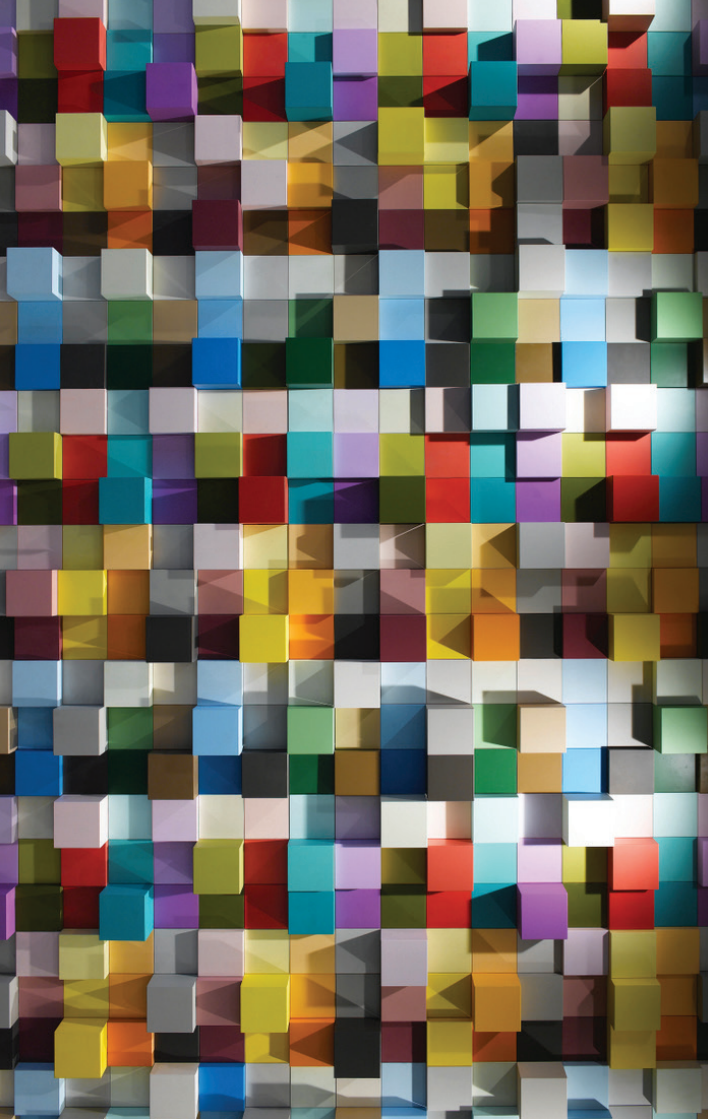
TOCCO Collection est une capsule de quincaillerie de béquilles et poignées qui sont durables, interchangeables et sensibles aux sens.

La ligne TOCCO est destinée à tous les utilisateurs, l'affordance parfaite pour tous.

La Collection TOCCO ne pointe pas à proposer un nouveau design ou des nouvelles méthodes de fixation: nous avons choisi un design ordinaire et des systèmes de fixation standard, parce que le choix de TOCCO doit être une option aussi dans les projets de restructuration, sans la nécessité de renouveler les portes ou d'autres éléments préexistants. Les choix inclusifs doivent aussi être durables; la personne et l'environnement sont au centre.

“Le design est une orchestration de tous les sens pour créer un sentiment d'appartenance au moment donné et le toucher est notre véritable lien avec la réalité. La poignée de porte représente le premier contact qu'une personne réalise avec un bâtiment ou une salle. Nous recherchons une approche plus humaine qui défie les attentes et suscite un agréable sentiment d'émerveillement.” Yorgo Lykouria | Creative Principal RainlightSTUDIO.





TOCCO Collection a été spécialement conçue pour offrir aux designers la possibilité de choisir la couleur (aspect visuel) et la texture (aspect tactile) des poignées pour mieux répondre aux préférences et aux besoins des différents utilisateurs.

TOCCO Collection offre une gamme infinie de couleurs et deux poignées différentes - lisse et rayée - pour répondre à la préférence tactile de tous les utilisateurs.

La poignée de la Collection TOCCO est fabriquée en nylon ECONYL®, un matériau souple dont la température ressemble à celle de l'environnement. Le nylon est agréable, non dur et froid au toucher. La sensation que la poignée vous transmet est un élément important qui donne un sens de confort et de sécurité à l'utilisateur.

“Tout ce que nous savons sur le design inclusif devrait être appliqué à chaque élément du bâtiment...y compris la quincaillerie. Tous les détails sont essentiels, car ils ont tous un impact sur l'expérience que nous vivons et ils ajoutent de la valeur à la solution globale.” Kay Sargent | Consultante en conception de bien-être cognitif et sensoriel.

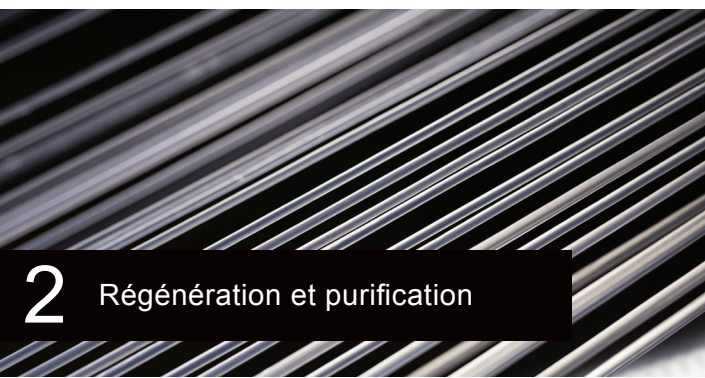
Pensez à l'équipement sportif, comme une raquette de tennis ou un club de golf. La 'sensation' de la prise est un élément important pour assurer la préhension sûre, la chaleur et le confort pour l'utilisateur. Pourquoi la quincaillerie devrait-elle être différente?





1

Collecte de déchets



2

Régénération et purification



3

Re-transformé en polymères

ECONYL® nylon régénéré

Le futur est circulaire: à partir des déchets, ECONYL® est recyclable à l'infini.

La Collection TOCCO est fabriquée en ECONYL®, un nylon régénéré 100% à partir de déchets tels que les filets de pêche, les vieux tapis destinés aux sites d'enfouissement, composants en plastique et résidus de tissus provenant des usines. Le nylon régénéré ECONYL® est une solution pour le recyclage des déchets et également pour les changements climatiques. Il réduit l'impact du réchauffement climatique du nylon jusqu'à 90% par rapport aux matériaux dérivant du pétrole.

Le projet de la Collection TOCCO représente un engagement envers la durabilité et des pratiques responsables. Nous avons choisi d'utiliser le nylon régénéré ECONYL® dans nos produits, car nous soutenons la mission de donner une nouvelle vie aux déchets. Tout ce que nous ferons à partir de maintenant doit protéger notre planète.

T actile



O nly Regenerated Nylon



C olorful



C ognitive Wellbeing



O ne-World





L'inclusivité est pour tous le monde, elle n'identifie pas une particulière compétence, elle ne cherche pas des solutions qui aplanissent les besoins dans une vision de «nécessité commune», au contraire elle valorise la beauté, la variété et l'unicité des personnes. Uniquement des valeurs universelles peuvent jeter les bases d'un édifice aussi ambitieux: inclusivité, durabilité, beauté pour tous et responsabilité des choix, avec particulière attention sur quoi, avec qui et comment ces choix sont faits. Nous ne sommes pas durables si nous ne croyons pas au concept de l'inclusivité, qui est la raison pour laquelle la TOCCO Collection combine tous et tout.

“Nous devons créer des environnements qui aient un écosystème d'options et de choix pour les personnes neurodiverses, de façon qu'elles puissent décider du bon endroit à tout moment” Kay Sargent, Consultant Design du bien-être cognitif et sensoriel.

LA COLLECTION

LEED®

EPD®
THE INTERNATIONAL EPD® SYSTEM

ECO PLATFORM
EPD
VERIFIED

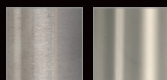
TOCCO COLLECTION



FINITIONS .XX

Béquille

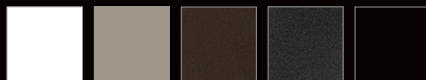
Acier Inoxydable



Satiné
.44

Poli
.43

Béquilles en Acier Inoxydable Laqué



Blanc
.31

Champagne
.38

Bronze
.39

Gris
.32

Noir
.40



LISSE



RAYE

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON



Noir

Bronze

Gris

Rouge



Sur demande
couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

ART.

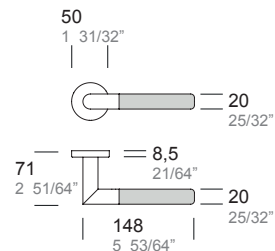
TOC.030.SUT8 .xx



mortise



avec ressort de rappel



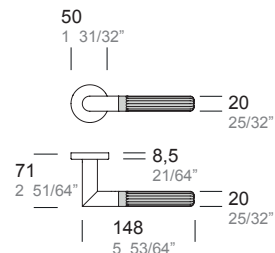
TOC.030.FUT8 .xx



mortise



avec ressort de rappel



MATERIAUX

- ☐ Béquilles en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

LEED®

EPD®
THE INTERNATIONAL EPD® SYSTEM

ECO PLATFORM
EPD
VERIFIED

TOCCO COLLECTION



FINITIONS .XX

Béquille

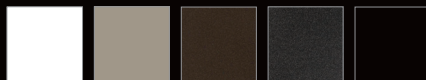
Acier Inoxydable



Satiné
.44

Poli
.43

Béquilles en Acier Inoxydable Laqué



Blanc
.31

Champagne
.38

Bronze
.39

Gris
.32

Noir
.40



LISSE



RAYE

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON



Noir

Bronze

Gris

Rouge



Sur demande
couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

ART.

TOC.028.SUT8 .xx



mortise



avec ressort de rappel

50

1 31/32"



20
25/32"

71

2 51/64"



8,5
21/64"

20
25/32"

148

5 53/64"

TOC.028.FUT8 .xx



mortise



avec ressort de rappel

50

1 31/32"



20
25/32"

71

2 51/64"



8,5
21/64"

20
25/32"

148

5 53/64"

MATERIAUX

☐ Béquilles en Acier Inoxydable

☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

LEED®

EPD®
THE INTERNATIONAL EPD® SYSTEM

ECO PLATFORM
EPD
VERIFIED

TOCCO COLLECTION



FINITIONS .XX

Béquille

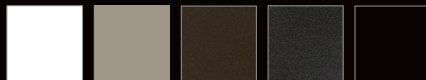
Acier Inoxydable



Satiné
.44

Poli
.43

Béquilles en Acier Inoxydable Laqué



Blanc
.31

Champagne
.38

Bronze
.39

Gris
.32

Noir
.40



Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON



Noir

Bronze

Gris

Rouge



Sur demande
couleurs infinies

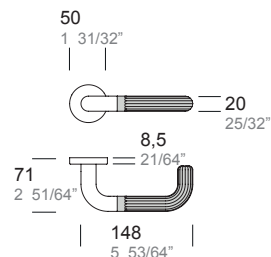
Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

ART.

TOC.28B.FUT8 .xx



avec ressort de rappel



TITLE 24

Californian Fire Code Section 12-10-202

MATERIAUX

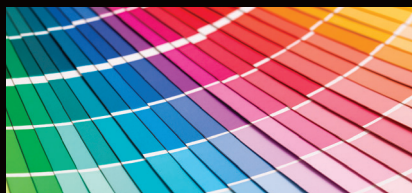
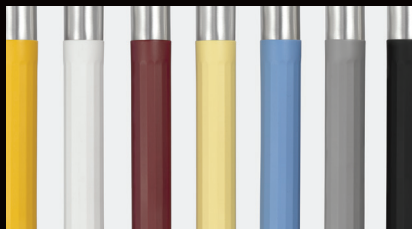
- ☐ Béquilles en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

LEED®

EPD®
THE INTERNATIONAL EPD® SYSTEM

ECO PLATFORM
EPD
VERIFIED

TOCCO COLLECTION



COULEURS INFINIES

FINITIONS .XX

Poignée

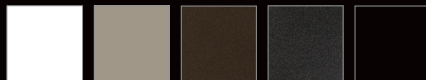
Acier Inoxydable



Satiné
.44

Poli
.43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué



Blanc
.31

Champagne
.38

Bronze
.39

Gris
.32

Noir
.40



RAYE

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON



Noir

Bronze

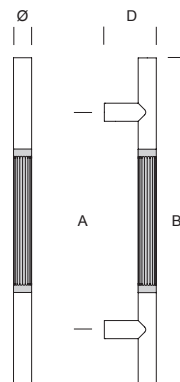
Gris

Rouge



Sur demande
couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.



ART.	A	B	Ø	D
TOC.286.0F25 .xx	250 mm 9 27/32"	400 mm 15 3/4"	20 mm 25/32"	67 mm 2 5/8"
TOC.243.0F30 .xx	300 mm 11 13/16"	450 mm 17 23/32"	25 mm 63/64"	72 mm 2 53/64"

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☒ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

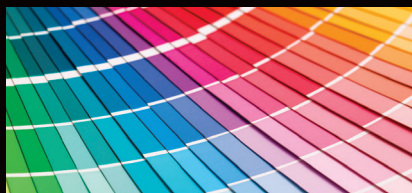
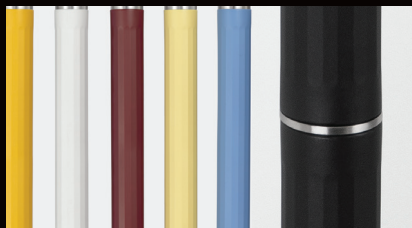
INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

LEED®

EPD®
THE INTERNATIONAL EPD® SYSTEM

ECO PLATFORM
EPD
VERIFIED

TOCCO COLLECTION



COULEURS INFINIES

FINITIONS .XX

Poignée

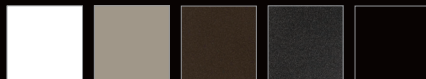
Acier Inoxydable



Satiné
.44

Poli
.43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué



Blanc
.31

Champagne
.38

Bronze
.39

Gris
.32

Noir
.40



RAYE

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON



Noir

Bronze

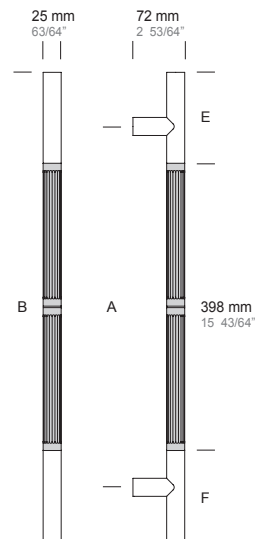
Gris

Rouge



Sur demande
couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.



ART.	A	B	E	F
TOC.243.0F50 .xx	500 mm 19 11/16"	650 mm 25 19/32"	126 mm 4 61/64"	126 mm 4 61/64"
TOC.243.999F .xx	custom	custom	custom	custom

B MAX 914,40 mm (36")

A MAX 762 mm (30") - MIN 500 mm (19 11/16")

MATERIAUX

☐ Poignée en Acier Inoxydable

☒ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

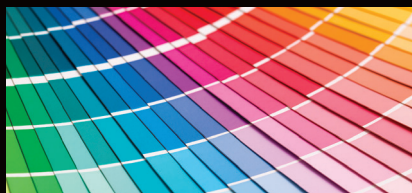
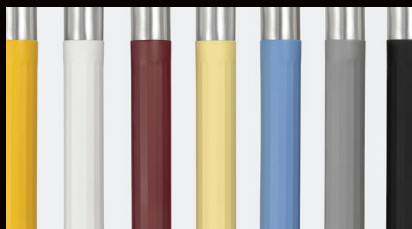
INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

LEED®

EPD®
THE INTERNATIONAL EPD® SYSTEM

ECO PLATFORM
EPD
VERIFIED

TOCCO COLLECTION



COULEURS INFINIES

FINITIONS .XX

Poignée

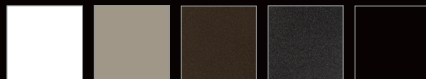
Acier Inoxydable



Satiné
.44

Poli
.43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué



Blanc
.31

Champagne
.38

Bronze
.39

Gris
.32

Noir
.40



RAYE

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON



Noir

Bronze

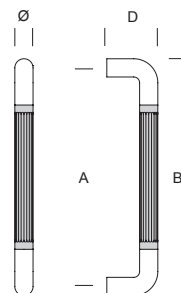
Gris

Rouge



Sur demande
couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.



ART.	A	B	Ø	D
TOC.273.0F25 .xx	250 mm 9 27/32"	270 mm 10 5/8"	20 mm 25/32"	65 mm 2 9/16"
TOC.231.0F30 .xx	300 mm 11 13/16"	325 mm 12 51/64"	25 mm 63/64"	70 mm 2 3/4"

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

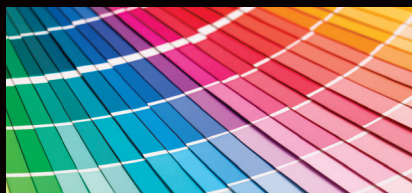
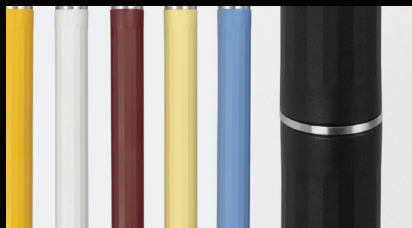
INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

LEED®

EPD®
THE INTERNATIONAL EPD® SYSTEM

ECO PLATFORM
EPD
VERIFIED

TOCCO COLLECTION



COULEURS INFINIES

FINITIONS .XX

Poignée

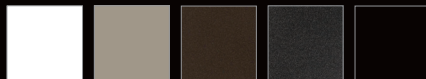
Acier Inoxydable



Satiné
.44

Poli
.43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué



Blanc
.31

Champagne
.38

Bronze
.39

Gris
.32

Noir
.40



Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON



Noir

Bronze

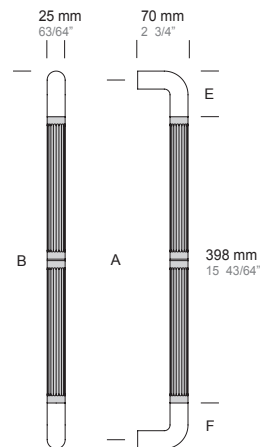
Gris

Rouge



Sur demande
couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.



ART.	A	B	E	F
TOC.231.0F50 .xx	500 mm 19 11/16"	525 mm 20 43/64"	63,50 mm 2 1/2"	63,50 mm 2 1/2"
TOC.231.999F .xx	custom	custom	custom	custom

A MAX 762 mm (30") - MIN 500 mm (19 11/16")

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

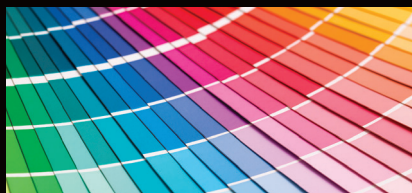
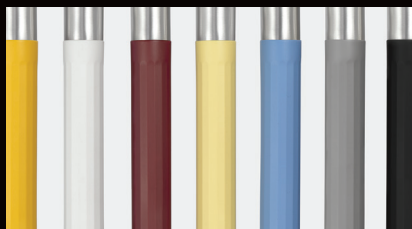
INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

LEED®

EPD®
THE INTERNATIONAL EPD® SYSTEM

ECO PLATFORM
EPD
VERIFIED

TOCCO COLLECTION



COULEURS INFINIES

FINITIONS .XX

Poignée

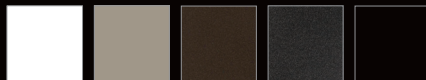
Acier Inoxydable



Satiné
.44

Poli
.43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué



Blanc
.31

Champagne
.38

Bronze
.39

Gris
.32

Noir
.40



Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON



Noir

Bronze

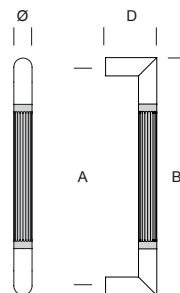
Gris

Rouge



Sur demande
couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.



ART.

A

B

Ø

D

TOC.265.0F30 .xx

300 mm
11 13/16"

325 mm
12 51/64"

25 mm
63/64"

70 mm
2 3/4"

MATERIAUX

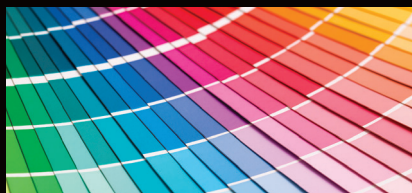
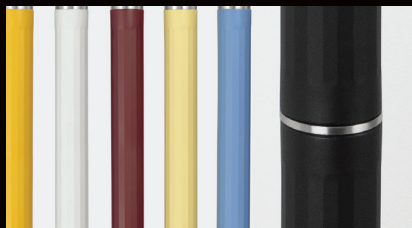
☐ Poignée en Acier Inoxydable

☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

LEED®

EPD®
THE INTERNATIONAL EPD® SYSTEMECO PLATFORM
EPD
VERIFIEDTOCCO
COLLECTION

COULEURS INFINIES

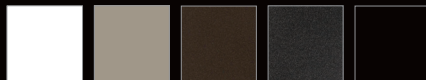
FINITIONS .XX

Poignée

Acier Inoxydable

Satiné
.44Poli
.43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué

Blanc
.31Champagne
.38Bronze
.39Gris
.32Noir
.40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir

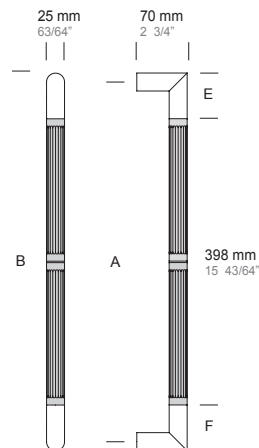
Bronze

Gris

Rouge

Sur demande
couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.



ART.	A	B	E	F
TOC.265.0F50 .xx	500 mm 19 11/16"	525 mm 20 43/64"	63,50 mm 2 1/2"	63,50 mm 2 1/2"
TOC.265.999F .xx	custom	custom	custom	custom

A MAX 762 mm (30") - MIN 500 mm (19 11/16")

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

ENVIRONMENTAL PRODUCT DECLARATION (EPD)

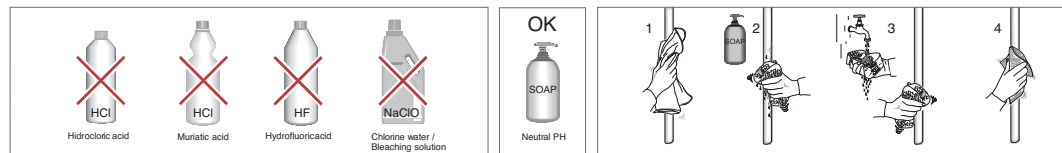


Les produits de la collection ont obtenu la certification environnementale de produit EPD. L'EPD (Déclaration Environnementale des Produits) est une déclaration normalisée au niveau international visant à mesurer l'impact écologique du produit concerné. L'EPD fournit des informations transparentes, garanties et comparables sur l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie. A EPD est développée en application de la normes UNI EN ISO 14025 et ISO 21930 et sont auditées par une société tierce qui assure la transparence de la comptabilisation de l'impact environnemental. La collection offre la Déclaration Environnementale des Produits EPD.

LES PRODUITS PBA CONTRIBUENT AUX CONDITIONS PREALABLES REQUISES ET AUX CREDITS LEED

LEED (Leadership in Energy Environmental Design) est un système de certification à base volontaire pour la gestion, la conception et la construction de bâtiments durables d'un point de vue social, environnemental, économique et du bien-être pour les utilisateurs. Né aux États-Unis en 1993 grâce à U.S. Green Building Council (USGBC), LEED est aujourd'hui le standard pour la certification de durabilité des bâtiments le plus répandu au monde. Il prend en considération tous les cadres qui impliquent la conception et la gestion de bâtiments ou quartiers aussi bien commerciaux que résidentiels, neufs ou en rénovation.

NETTOYAGE





CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CONTRAT

1.1 La fourniture des produits indiqués dans ce catalogue (« Produits ») de PBA SpA (« PBA ») est régie par les présentes conditions générales de vente (« Conditions Générales »). Les présentes Conditions Générales, dans la mesure où elles sont compatibles, s'appliquent également pour la fourniture de pièces de rechange. 1.2 Le contrat de vente des Produits (« Contrat ») est conclu entre les parties lors de la réception de la part du Client de la confirmation de commande de PBA. Les présentes Conditions Générales font partie intégrante et essentielle de chaque Contrat.

1.3 Les présentes Conditions Générales doivent être souscrites pour acceptation par le Client et jointes lors de la première commande d'achat de Produits envoyée à PBA, étant entendu que celles-ci s'appliquent à chaque nouveau Contrat.

1.4 Les présentes Conditions Générales sont par ailleurs implicitement acceptées par le Client pour chaque fourniture de Produits, sauf si elles sont expressément refusées par écrit par le Client par une communication à transmettre à PBA au plus tard d'ici 5 (cinq) jours à compter de la date de réception de la confirmation de PBA de la première commande d'achat de Produits envoyée par le Client. Si le Client refuse expressément une ou plusieurs des présentes Conditions Générales d'ici ce délai, PBA aura la faculté de résilier le Contrat par une simple communication écrite destinée au Client et ce sans aucune autre obligation.

1.5 Les conditions générales de quelque nature que ce soit, apposées et/ou insérées dans le module de commande et/ou d'autres documents transmis par le Client à PBA, et/ou portées à connaissance de celle-ci par n'importe quel autre moyen, ne s'appliqueront pas aux Contrats et/ou à quelque autre fourniture de Produits que ce soit. Les éventuels délais et/ou conditions spéciales de fourniture proposés par les Clients seront applicables au Contrat que s'ils sont expressément présents dans la confirmation de commande de PBA. Les éventuelles modifications et/ou intégrations aux présentes Conditions Générales ne seront contraignantes que si elles sont acceptées par écrit par les deux parties concernées.

2. LIEU ET DELAIS DE LIVRAISON DES PRODUITS

2.1 Le choix d'une règle Incoterms n'influe pas sur la détermination du lieu de livraison des Produits qui, dans tous les cas seront considérés comme remis au Client au lieu et au moment où ceux-ci seront mis à la disposition du transporteur, en vue de leur transport, auprès de l'usine de PBA située à Tezze sul Brenta (Vicenza), Italie. Dans tous les cas, sauf autre accord écrit entre les parties, PBA ne sera jamais responsable des retards éventuels dus au transport.

2.2 Les délais de livraison des Produits (i) sont précisés dans la confirmation de commande de PBA, (ii) ont un caractère indicatif et (iii) ne sauraient être qualifiés de délais essentiels.

2.3 En cas de retard dans la remise des Produits à l'usine PBA, par suite d'un cas fortuit, de force majeure ou d'autres événements non imputables à un dol et/ou à une faute grave de PBA, le Client ne pourra prétendre à aucun dommage-intérêt pour le tort subi ni demander la résiliation du Contrat et/ou la réduction du prix des Produits.

3. INCOTERMS

Sauf votre accord écrit, les Produits et les prix correspondants sont à été liés avec lieu de mise à disposition à l'usine (Ex-works - EXW - Incoterms 2000) de PBA située à Tezze sul Brenta (VI), Italie ou tout autre lieu in-diqué par PBA dans sa communication de Produits prêts à être remis.

4. COMMANDES - PRODUITS NON STANDARDS ET/OU SUR MESURE

4.1 Les commandes d'achat doivent être transmises par écrit, dûment complétées avec toutes les informations nécessaires pour la conception et la fabrication des Produits.

4.2 Lorsqu'elles sont déjà approuvées par le Client pour la fourniture de Produits de catalogue, il est convenu que les présentes Conditions Générales s'appliqueront également aux commandes de Produits non standard, hors catalogues et/ou à fabriquer sur mesure, s'ils sont confirmés par PBA.

4.3 Tout retard éventuel du Client dans la transmission d'informations, mesures et/ou spécifications techniques des Produits sur lesquels porte le Contrat, pourra déterminer un retard proportionnel des délais de livraison, qui seront nouvellement établis par PBA sur la base de ces exigences industrielles.

5. PRIX ET PAIEMENTS

5.1 Les prix indiqués dans ce catalogue sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés par PBA à tout moment. Le prix effectif des Produits est indiqué dans la confirmation de commande de PBA et, sauf autre indication, et exprimée hors TVA. Les éventuelles variations ou modifications des Produits, concordées en tre les parties après la transmission de la confirmation de la commande par PBA, entraîneront une adaptation du prix correspondant selon l'éven tuelle hausse d seouts de production et/ou des matières premières.

5.2 Le prix des Produits devra être versé par le Client selon les modalités et échéances indiquées dans la confirmation de commande de PBA, ou selon tout autre accord pris entre les parties. Tout retard éventuel ou non-retait des Produits ne saurait déterminer aucune prorogation et/ou report des délais de paiement.

5.3 PBA aura la faculté de suspendre la livraison des produits si : (a) les conditions patrimoniales et/ou financière du Client peuvent mettre en péril le paiement en question ; (b) le Client n'a pas procédé au paiement ponctuel de Produits fournis par PBA précédents, également dans le cadre d'autres Contrats, jusqu'au versement intégral des sommes en souffrance et/ou à la fourniture de la part du Client de garanties appropriées pour les livraisons en cours, sans préjudice aucun du droit de PBA de demander des dommages-intérêts pour l'éventuel tort subi.

5.4 En aucun cas, les éventuelles vices et/ou défauts des Produits, quand bien même expressément reconnus par PBA, de même que les éventuels retards par rapport aux dates de livraisons prévues, ne sauraient conférer au Client la faculté de suspendre les paiements correspondants, et/ou tout autre paiement dû à PBA y compris dans le cadre d'autres rapports contractuels.

5.5 En cas de retard dans les paiements, PBA pourra demander le versement des intérêts moratoires sur la somme non payée conformément au taux prévu par la loi.

5.6 En aucun cas le Client n'aura la faculté de compenser ce qu'il doit à PBA pour le prix des Produits avec d'éventuelles sommes dues à quelque titre que ce soit par PBA.

6. RESERVE DE PROPRIETE

PBA restera la seule propriétaire des Produits tant qu'ils n'auront pas été payés dans leur intégralité. En cas de résiliation du Contrat par suite d'une inexécution du Client, les éventuels versements d'acompte effectués par le Client seront retenus par PBA à titre d'indemnisation dans les limites fixées par la loi, sans préjudice pour celle-ci de demander des dommages-intérêts pour les torts subis.

7. GARANTIE

7.1 PBA garantit l'absence de vices et défauts de fabrication et des matériaux utilisés pour la réalisation des Produits pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date de livraison (« Période de Garantie »).

7.2 Au cas où des réclamations présentées par le Client pendant la Période de Garantie s'avèreraient fondées et reconnues par PBA, celle-ci se chargera, de façon discrétionnaire, à réparer et/ou remplacer le(s) Produit(s) et/ou les composants de Produits défectueux, avec remise de ceux-ci au Client Ex Works (EXW - Incoterms 2000), à l'usine de PBA située à Tezze sul Brenta (VI), Italie.

Les obligations de garantie sont applicables et contraignantes uniquement si PBA a la possibilité de vérifier l'existence des vices et/ou défauts contestés par le Client.

L'obligation de garantie qui incombe à PBA est considérée comme étant généralement remplie dès lors que le vice et/ou le défaut contesté par le client a été éliminé, ou en cas de remplacement du Produit et/ou du composant défectueux, le tout sans aucune autre charge ou obligation pour celle-ci. Sauf autre accord écrit explicite entre les parties tous les frais de transport pour la remise à PBA des Produits et/ou des composants défectueux, ainsi que tous les autres frais accessoires pour les interventions de réparation ou de remplacement, seront à la charge et aux risques et périls du Client. 7.3 Sous risque d'annulation de la garantie, le Client devra signifier par écrit, en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception, les vices ou défauts constatés, dans un délai maximum de 8 (huit) jours à compter de la date effective de livraison des Produits ou, s'il s'agit de vices ou défauts occultes, d'ici au maximum 8 (huit) jours à compter de la découverte de ceux-ci.

7.4 La garantie ne couvre pas les vices et/ou défauts des Produits si ceux-ci ont été déterminés par les causes suivantes : (i) réparations, itérations et/ou modifications non autorisées apr ès critp ar ; (ii) usure normale des matériaux ou des différents composants ;

- (iii) utilisation et/ou application inappropriée des Produits ;
- (iv) défauts et/ou erreurs dans les mesures et/ou spécifications techniques fournies par le Client ;
- (v) stockage, entretrien et/ou nettoyage non conformes instructions de PBA ;
- (vi) installation non conforme aux instructions de PBA et/ou effectuée avec des matériaux inadéquats ;
- (vii) toute autre cause non imputable à PBA.

La garantie est annulée également si le Client ne procède pas au paiement régulier du prix convenu, et ce y compris si l'exécution ou le retard pour seulement sur une partie du prix global des Produits.

7.5 Sans préjudice aucun de l'application des normes en matière de responsabilité pour les dommages dus à des produits défectueux, et l'éven tuelle responsabilité en cas de dol ou de faute grave, PBA ne saurait être tenue pour responsable des dommages directs, indirects ou accidentels que les Client(s) ou destiers pourraient subir à cause de défauts des Produits. 7.6 Les Produits composé de bois, PVC, caoutchouc, laminés et/ou autres matériaux naturels seront qualitativement conformes, dans les limites d'une approximation raisonnable, aux échantillons correspondants examinés par le Client avant la conclusion du Contrat.

En aucun cas, les échantillons des Produits examinés par le Client ne sauraient par conséquent être pris en considération comme point de comparaison exclusif pour l'aspect extérieur des Produits. Sans préjudice de la garantie du présent article, 7, les éventuelles différences chromatiques et/ou esthétique (névures du bois, intensité des tonalités des couleurs, etc.) des Produits livrés, par rapport aux caractéristiques des échantillons examinés par le Client, ne sauraient conférer à ce dernier le droit de résilier le Contrat et/ou demander le remplacement de ceux-ci ou une réduction du prix.

7.7 En aucun cas les différences chromatiques entre les Produits de même type et/ou couleur, livrés avec des lots et/ou en des moments différents, ne pourront être qualifiés comme étant des vices et/ou défauts des produits et ne donneront pas droit au Client à prétendre à - remplacement et/ou à la réduction de leur prix.

8. FAUTES D'IMPRESSION

Nous ne sommes pas responsables pour les fautes d'impression dans les catalogues et listes de prix. Toutes les images et les dimensions ne sont pas contraignantes. Cela vaut également pour les changements de conception qui sont effectués dans l'intérêt d'une amélioration technique des produits.

9. TRIBUNAL COMPETENT

En cas de litige concernant les présentes Conditions Générales, un quel que soit le lieu de la fourniture de Produits, le seul Tribunal compétent sera le Tribunal de Vicenza. PBA aura dans tous les cas le droit, de façon discrétionnaire, de présenter un recours en justice auprès du tribunal du lieu où le Client a son siège juridique.

10. LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de vente et tout autre Contrat seront régis par la loi italienne. Si le Client est une entité de droit étranger et/ou un sujet ayant son siège juridique ou son établissement principal à l'étranger, le Contrat concernant la fourniture des Produits seront dans tous les cas régis par la Convention des Nations Unies en matière de Contrats de Vente Interna tionale de biens mobiliers (Convention de Vienne, 11 avril 1980).

11. RENONCIATIONS

Toute circonstance où PBA déciderait de ne pas faire valoir l'un des droits des présentes Conditions Générales ne saurait être considérée comme une renonciation implicite à ses droits, ni empêcher PBA à en prétendre le respect ponctuel et rigoureux à un autre moment.

12. LANGUE

Le Client souscrit les présentes Conditions Générales en italien et en français, en convenant que, en cas de contraste et/ou de différence entre les deux versions, seul le texte en langue italienne fera foi.

pba S.p.A.

T +39 0424 5451 info@pba.it www.pba.it

pba USA, Inc.

T +1 212 255 4605 salesusa@pba-usa.us www.pba.it

pba S.p.A. Deutschland

T +49 2151 820060 info@de.pba.it www.pba.it